

CRÉER ET ANIMER LES CONDITIONS D'UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE | DEUXIÈME TEMPS



ORGANISATEUR : MAISON RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES SOLIDARITÉS

THÈME : LA COMMUNICATION, LE FONCTIONNEMENT D'UNE ASSOCIATION

 Initiation

 Gratuit

 3H

 Présentielle

PUBLIC / CONDITIONS D'ACCÈS

Tout public bénévole, pas de condition particulière d'accès

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Ce temps s'inscrit dans le cadre des Temps de Qualif de la MRES.

La formation :

Durant deux temps de qualif, nous vous proposons de découvrir et d'expérimenter les principes, les outils et la posture pour cheminer vers une gouvernance partagée, co-créée, organique, claire et évolutive.

Nous sommes à l'écoute de ce que vous vivez au sein de vos associations et/ou collectifs.

Ces deux temps se complètent. Il est possible de ne participer qu'à l'un d'entre eux.

Objectifs du deuxième temps :

Observer le champ des prises de décisions au sein de notre association ou notre collectif

Découvrir la prise de décision par consentement, un des principes de la sociocratie

Présenter la prise de décision par sollicitation d'avis

Explorer la posture adéquate à ce principe, à ces manières de décider

L'intervenant :

Martin Boutry, du réseau Transition Haut-de-France

Inscription obligatoire !

DATE(S) DE LA FORMATION

09 octobre 2023

17H-20H

02 octobre 2023

17H-20h

Cette session se déroule en deux temps, à une semaine d'intervalle. Pensez à vous inscrire aux deux !

LIEU DE LA FORMATION

5 rue Jules de Vicq
59000 Lille

POUR S'INSCRIRE

STRUCTURE FORMATRICE

CRÉER ET ANIMER LES CONDITIONS D'UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE | DEUXIÈME TEMPS



- ✘ 0320521202
- ✘ z.lepilleur@mres-asso.fr
- ✘ <https://formations-benevoles-hautsdefran...>
- ✘ Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités
- ✘ Voir la présentation de cette structure